

Seul un associé muni de la présente convocation et justifiant de son identité pourra participer à l'assemblée. Les personnes accompagnantes ne seront pas admises dans la salle.

Nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments dévoués.

*La société de gestion :*  
Uniger.

#### Renouvellement par tiers du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de 17 membres. — MM. Joseph-Pierre Marchal (président), Dominique Devos, René Hamonic et Roland Méhani (vice-présidents), Jacques Maury (secrétaire).

MM. Alain Alzy, Michel Baud, Christian Bouthie, François Capes, André Collin, Jean-Pierre David, Paul Fouin, Thierry Lebrun, André Madéore, Pierre Mathieu, Olivier Niezgodzki et la S.C.I. Chantemerle représentée par M. Lagrange.

Les 5 membres sortants tirés au sort lors du conseil de surveillance du 16 décembre 2004 sont : MM. Christian Bouthie, Jean-Pierre David, René Hamonic, André Madéore et Joseph-Pierre Marchal.

6 postes sont à pourvoir.

Les membres sortants sollicitant le renouvellement de leur mandat sont les suivants :

Noms	Agés (1)	Activité profession	Nombre/Parts (2) détenues dans Edis-simmo	Nombre/Parts détenues dans d'autres SCPI groupe
1. Christian Bouthie . . .	57 ans	Vétérinaire libéral	200	68
2. Jean-Pierre David . . .	66 ans	Retraité du Ministère de l'équipement	617	18
3. René Hamonic . . . . .	66 ans	Cadre de direction bancaire, retraité	209	
4. André Madéore . . . . .	58 ans	Pilote de ligne, retraité	400	
5. Joseph-Pierre Marchal . . . . .	55 ans	Professeur d'économie et gestion	6 020	

(1) Au jour de l'assemblée générale ordinaire.  
(2) A réception des candidatures.

Les nouveaux candidats au conseil de surveillance, sont les suivants :

Noms	Agés (3)	Activité profession	Nombre/Parts (4) détenues dans Edis-simmo	Nombre/Parts détenues dans d'autres SCPI groupe
6. Hubert Begel . . . . .	69 ans	Enseignant retraité	75	
7. Alain Bonidal . . . . .	49 ans	Médecin militaire retraité actuellement médecin du travail	111	
8. Xavier-François Decroocq . . . . .	42 ans	Responsable financier dans un groupe industriel	65	
9. Hervé Delaby . . . . .	50 ans	Médecin généraliste	562	
10. Renaud Diez . . . . .	55 ans	Manager assurance	468	10
11. Gérard Garnier . . . . .	62 ans	Expert immobilier (FNAIM), retraité	220	
12. Françoise Lescoffit . . . . .	55 ans	Professeur honoraire	328	
13. Dominique Paulhac . . . . .	52 ans	Cadre supérieur de banque	2 720	300
14. Louis Rouxel (indivision Rouxel) . . . . .	68 ans	Directeur de coopérative, retraité	922	
15. Xavier Sable . . . . .	44 ans	Responsable comptable	900	412
16. Guy Verdier . . . . .	64 ans	Directeur retraité	1 600	135
17. APPSCPI-APPIF . . . . .		Association de porteurs de parts de SCPI et de groupements forestiers	50	

Noms	Agés (3)	Activité profession	Nombre/Parts (4) détenues dans Edis-simmo	Nombre/Parts détenues dans d'autres SCPI groupe
18. S.A. Assurances Crédit Mutuel Nord Vie, représentée par Bernard Le Bras . . .		Société d'assurances sur la vie	17 423	
19. S.C.I. du Pareu, représentée par Eric Saint-Dizier . . . . .		Société civile immobilière	2 708	(* ) 1 084

(3) Au jour de l'assemblée générale ordinaire.

(4) A réception des candidatures.

(\*) S.C.I. des 3 Canards.

87949

#### EFIMMO 1

Société civile de placement immobilier à capital variable.  
Siège social : 303, square des Champs-Élysées, 91026 Evry Cedex.  
342 710 647 R.C.S. Evry.

#### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2005

Les associés de la SCPI Efimmo 1 sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 juin 2005 à 14 h 30 au siège social de la société, 303, square des Champs-Élysées, 91026 Evry Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Approbation des rapports du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes et des comptes 2004 ;
- 2°) Quitus à la société de gestion ;
- 3°) Affectation et répartition des résultats de l'exercice 2004 ;
- 4°) Autorisation à la société de gestion de procéder à la vente d'un ou de plusieurs éléments du patrimoine ;
- 5°) Constatation des cessions intervenues en 2004 et autorisation à la société de gestion pour réinvestir le produit des ventes ;
- 6°) Autorisation à la société de gestion de contracter des emprunts ;
- 7°) Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société ;
- 8°) Rémunération du conseil de surveillance ;
- 9°) Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle assemblée générale ordinaire serait réunie le mercredi 15 juin 2005 à 14 h 30 au siège social de la société pour délibérer sur le même ordre du jour.

**Première résolution.** — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance ainsi que du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, les comptes, l'état patrimonial, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2004 ainsi que les opérations qu'ils traduisent. Elle approuve notamment les opérations relevant du rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la société de gestion Sofidy S.A. de sa gestion. Elle approuve, également, les honoraires perçus par Sofidy S.A. et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**Troisième résolution.** — L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice 2004 proposées par la société de gestion Sofidy S.A.. Elle décide d'affecter le résultat, soit 3 643 974 €, à la distribution d'un dividende de 3 398 006 € et au report à nouveau pour 243 968 €.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à une part de douze mois de jouissance est arrêté à 12,36 €.

**Quatrième résolution.** — L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente, après en avoir avisé le conseil de surveillance, d'un ou de plusieurs éléments du patrimoine social aux conditions qu'elle jugera convenables et dans les limites fixées par la législation et la réglementation sur les SCPI, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

**Cinquième résolution.** — L'assemblée générale constate, dans le cadre de l'autorisation donnée par la précédente assemblée générale, la cession intervenue en 2004 du plateau de bureaux de Lyon (rue de Sully) et du

plateau de bureaux de Lyon (place Jules Ferry), et demande à la société de gestion de réinvestir le produit de cette vente, soit 757 175 €.

**Sixième résolution.** — L'assemblée générale autorise la société de gestion à contracter, au nom de la société, de nouveaux emprunts, en une ou plusieurs tranches, à procéder à des acquisitions payables à terme, dans les limites de 7 000 000 € par emprunt après en avoir avisé le conseil de surveillance, de 10 000 000 € H.T. par acquisition payable à terme, dans une limite globale de 25 000 000 €. Elle autorise la société de gestion à consentir à l'organisme prêteur toute hypothèque, gage ou nantissement nécessaire à la réalisation des emprunts.

**Septième résolution.** — Vu l'état annexe aux comptes retraçant la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2004, l'assemblée générale approuve lesdites valeurs de la société Efimmo 1.

**Huitième résolution.** — L'assemblée générale fixe la rémunération du conseil de surveillance à la somme de 7 700 € pour l'exercice 2005, outre le remboursement de tous frais de déplacement.

**Neuvième résolution.** — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

87475

## ENCRES DUBUIT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 256 400 €.

Siège social : Mitry Mory (77290), Z.I. de Mitry Compans, 1, rue Isaac Newton.

339 693 194 R.C.S. Meaux.

### AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le 24 juin 2005, à 17 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### Ordre du jour.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion du directoire sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2004, incluant le rapport de gestion du groupe ;
- Rapport du conseil de surveillance ;
- Rapport spécial du président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les comptes consolidés ainsi que sur les opérations visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport spécial du président ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004 ;
- Quitus aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat ;
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende ;
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Autorisation à donner au directoire d'opérer sur les actions de la société.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation à donner au directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation à donner au directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation à donner au directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation à donner au directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Confirmation de l'augmentation de capital constatée le 28 janvier 2005 ;
- Délégation à donner au directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- Délégation au directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux ;

— Limitation globale du montant des émissions de titres de créances effectuées en vertu des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

— Pouvoirs pour les formalités.

## PROJET DE RÉSOLUTIONS

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

**Première résolution (Approbation des comptes sociaux 2004).** — L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, conformément à l'article 223 *quater* du CGI, l'assemblée générale approuve le montant global s'élevant à 2 665 € des dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

L'assemblée générale donne aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés 2004).** — L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve tels qu'ils ont été présentés lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution (Conventions réglementées).** — L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport et les conventions qui y sont stipulées.

**Quatrième résolution (Affectation du bénéfice et fixation du dividende).** — L'assemblée générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2004 s'élève à 1 870 004,80 €.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 158 524,40 €, le montant à affecter est de 2 028 529,20 €.

L'assemblée générale décide d'affecter ce montant comme suit :

Bénéfice de l'exercice	1 870 004,80 €
Majoré du report à nouveau	158 524,40 €
Le bénéfice distribuable s'élève à	2 028 529,20 €
Affectation de ce bénéfice de la manière suivante :	
Réserve légale qui se trouve ainsi entièrement dotée	160,00 €
Au paiement des dividendes	1 884 600,00 €
Au report à nouveau	143 769,20 €

En conséquence, le dividende distribué par action sera de 0,60 €. Il sera mis en paiement au siège social à compter du 27 juin 2005.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention par la société de ses propres actions sera affecté au poste « Report en nouveau ».

L'assemblée générale prend acte, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants après ventilation :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global	Abattement 50 %	Sans abattement
2001	3 137 000	941 100 €		
2002	3 137 000	2 195 900 €		
2003	3 137 000	1 882 200 €		

**Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire).** — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et sur proposition de ce dernier renouvelle pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat de la société Audit de France, Sodip ayant son siège social 12, cours Louis Lumière, 94306 Vincennes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

**Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant).** — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et sur proposition de ce dernier renouvelle pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat de